

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu, tenue au 126 rang de l'Église de Saint-Marcel-de-Richelieu dans la salle communautaire, le lundi 5 septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par madame Marguerite Desrosiers, mairesse de Saint-Marcel-de-Richelieu, France St-Pierre faisant fonction de greffière.

22-09-136

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

7.6 Barils de pluie
7.7 Échéancier du fauchage sur la route 239.

À noter que les points suivants se sont ajoutés séance tenante :

5.3.1 Demande au Fonds de développement rural;
7.3.1 Service d'ingénierie et d'expertise technique.

22-09-137

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Véronique Dufresne, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

3. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'août 2022 se chiffrent à 11 391.90 \$
- Les factures payées durant le mois d'août 2022 se chiffrent à 7 078.80 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

22-09-138

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim dépose la liste des comptes à payer en date du 31 août 2022, pour une somme de 202 670.34 \$;

Il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim à en effectuer le paiement.

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

France St-Pierre

22-09-139

5.3 2^e APPEL EN COURS DE PROJETS À LA MRC DES MASKOUTAINS

Madame Desrosiers, mairesse, informe le conseil que la MRC des Maskoutains a une somme de 350 000 \$ de disponible dans le Fonds de développement rural (FDR) pour la réalisation de projets dans le cadre de sa Politique du Fonds de développement rural.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est considérée dévitalisée;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué pour la municipalité est souvent insuffisant pour la réalisation de projets viables;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par madame Mélanie Hardy, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC des Maskoutains que les enveloppes attribuées à chaque municipalité qui ne sont pas utilisées durant l'année en cours lui soient réservées, reportables et cumulatives sur quelques années, afin d'aider les plus petites à réaliser des projets de plus grande envergure.

22-09-140

5.3.1 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu dispose d'un montant de 50 000 \$ provenant du Fonds de développement rural (FDR);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir le service de bornes de recharge électrique aux électromobilistes de notre municipalité ou de passage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim à présenter une demande d'aide financière au FDR, pour l'achat et l'installation d'une ou deux bornes de recharge électrique selon le prix de chacune.

5.4 CARRIÈRE ET SABLIERE – DISTRIBUTION DE LA REDEVANCE

Marguerite Desrosiers, mairesse, informe les membres du conseil que la MRC des Maskoutains a autorisé la distribution aux municipalités locales de la MRC des sommes versées au Fonds régional réservées à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2022, pour une somme de 33 557.09 \$, en regard de l'exploitation de la Carrière Mont-Saint-Hilaire Inc.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

22-09-141

6.1 VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL

Marguerite Desrosiers informe le conseil que le CISSS de la Montérégie-Est a confirmé qu'il y aura une campagne de vaccination antigrippale en milieu rural cette année.

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu offre à la Municipalité de Saint-Hugues un local pour la vaccination antigrippale de 2022.

6.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION D'INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Marguerite Desrosiers, mairesse, informe le conseil que la Municipalité de Saint-Jude s'est retirée de l'entente intermunicipale en matière de prévention d'incendie de la MRC des Maskoutains.

5. TRANSPORT ROUTIER :

22-09-142

7.1 DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3– TRAVAUX D'ASPHALTAGE 4^e RANG NORD

CONSIDÉRANT la réception du décompte numéro 3 de l'entrepreneur PAVAGE MASKA en regard de la réalisation des travaux d'asphaltage au 4^e rang Nord pour la période se terminant le 22 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains approuve les travaux et recommande d'en faire le paiement de 109 073.48 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Mélanie Hardy, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 109 073.48 \$ pour les travaux au 4^e rang Nord.

22-09-143

7.2 INSTALLATION DE QUATRE (4) PANNEAUX AUX ABORDS DES NOUVELLES GLISSIÈRES SUR LE RANG DU BORD-DE-L'EAU NORD

CONSIDÉRANT l'inquiétude de la part de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu concernant la réduction de la distance entre les glissières de chaque côté de la chaussée par rapport à ce qu'il y avait auparavant sur le rang Bord-de-l'Eau Nord;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des usagers de la route, la municipalité peut procéder à l'installation de 4 panneaux aux abords des nouvelles glissières, là où la largeur d'accotement est inférieure à 1 mètre;

EN CONCLUSION,

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat et l'installation de 2 panneaux D-290-D et de 2 panneaux D-295-G.

7.3 SUIVI AU SUJET DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET ACCÉLÉRATION POUR DES TRAVAUX SUR LE RANG DE L'ÉGLISE SUD

Les membres du conseil prennent connaissance du courriel de l'ingénieur, Charles Damian, les informant que le service d'ingénierie n'a pas pu commencer le mandat donné en juin dernier en référence à la résolution 22-06-106 concernant la demande d'aide financière au PAVL, volet accélération – travaux rang de l'Église Sud, étant donné que son équipe n'a pas pu réaliser le relevé d'arpentage pour la préparation des plans à cause du manque de personnel en génie civil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

22-09-144

7.3.1 SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique entre la Municipalité régionale de comté des Maskoutains (MRC des Maskoutains) et la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

CONSIDÉRANT la résolution no 22-6-106 mandatant le service d'ingénierie pour préparer l'estimation détaillée du coût des travaux de l'étude préliminaire, la préparation des plans et devis et les autorisations environnementales si requis afin de faire une demande d'aide au Programme d'aide à la voirie locale – volet accélération, pour un projet de pavage du rang de l'Église Sud;

CONSIDÉRANT QUE la résolution a été transmise par courriel le 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le 17 août dernier, n'ayant pas eu de nouvelles, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim a demandé au service d'ingénierie l'avancement des travaux sur ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'à cette même date, le gestionnaire à l'ingénierie Charles Damian a informé la municipalité que le service n'avait pas pu commencer le mandat étant donné qu'il avait prévu de réaliser le relevé d'arpentage pour la préparation des plans et des travaux seulement à l'automne, et ce, malgré que dans la résolution, il était mentionné que la demande d'aide devait être déposée au plus tard le 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'article 5 de cette entente, qui stipule que la MRC des Maskoutains s'engage à indiquer aux municipalités ayant fait une demande, dans un délai maximal de quatre semaines, si elle est en mesure ou non de fournir les services demandés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas pu demander l'aide financière pour les travaux prévus en 2023;

CONSIDÉRANT des oublis majeurs en 2022, entre autres les matériaux d'aqueduc nécessaires dans les plans et devis des travaux de stabilisation du rang du Bord-de-l'Eau Nord.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire manifester son insatisfaction envers le service d'ingénierie qu'offre la MRC des Maskoutains et demande plus de vigilance pour les futurs mandats.

7.4 INVITATION À UN CONGRÈS SUR L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS EN RÉGION

Le conseil ne donne pas suite à ce point.

7.5 SUIVI SUR LES RÉPARATIONS DE LA FAÇADE DU GARAGE MUNICIPAL ET SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE AU MOIS D'AOÛT 2022

Luc Chamberland fait le suivi des travaux de rénovation au garage municipal et des travaux de voirie faits durant le mois d'août. Il est entre autres discuté de la couleur de l'affiche et d'un commun accord elle va rester rouge.

22-09-145

7.6 ACHAT DE BARILS DE PLUIE SUPPLÉMENTAIRES

Luc Chamberland informe le conseil que la Municipalité de Saint-Aimé nous a offert des barils de pluies qu'elle a en trop.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter seulement le nombre nécessaire de barils supplémentaires.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

22-09-146 7.7 ÉCHÉANCIER SUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS DE LA ROUTE 239
DU MTQ

Madame Mélanie Hardy informe le conseil que certains citoyens lui ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de l'herbe très haute aux abords des fossés de la route 239, qui sont habituellement entretenus par le MTQ. Elle souligne qu'aux intersections des rangs Sainte-Julie et du 4^e rang, la visibilité est mauvaise.

À LA SUITE DES DISCUSSIONS,

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil demande au MTQ d'effectuer le fauchage aux abords des fossés sur la route 239 en urgence, tout particulièrement à l'intersection des rangs Sainte-Julie et du 4^e rang Nord.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

22-09-147 8.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
2022

CONSIDÉRANT que l'édition 2022 de la Semaine québécoise de réduction des déchets se déroulera cette année du 22 au 30 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des changements écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de faire des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par monsieur William McMahon, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu proclame la semaine du 22 au 30 octobre 2022 Semaine québécoise de réduction des déchets.

Il est également résolu que le conseil invite tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour faire un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2022. Un avis d'infraction a été donné pour une piscine non sécuritaire, aucune plainte n'a été reçue.

Quatre (4) permis ont été délivrés : soit un (1) permis de rénovation, deux (2) permis de construction, pour des travaux estimés à 132 000 \$ et un (1) permis de démolition d'un garage.

9.2 PROGRAMME RÉNO RÉGION – AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE AUPRÈS DE LA
MRC DES MASKOUTAINS

La MRC des Maskoutains a publié un communiqué sur l'aide financière du Programme RénoRégion, disponible pour les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

22-09-148

9.3 RELANCE – ORGANISATION – RENCONTRE SUR LES BANDES RIVERAINES
AVEC LES AGRICULTEURS

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'organiser une rencontre avec les agriculteurs, le mercredi 21 septembre prochain, de 10h à 12h, à l'église.

9.4 SUIVI – DOSSIER ÉGLISE

Un suivi est fait sur le dossier de l'église par monsieur Luc Chamberland.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 COMPTE RENDU SUR LA JOURNÉE PORC-T

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11. POINTS D'INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

- 11.1 **Conseil des arts et des lettres** : Troisième appel à projets pour les artistes, écrivains, écrivaines et organismes artistiques de la Montérégie-Est;
- 11.2 **MRC des Maskoutains** : Communiqué rappelant aux organisations admissibles qu'elles ont jusqu'au 23 septembre pour déposer une candidature à l'occasion de cet appel de projets en patrimoine; Document sur La MRC vous informe;
- 11.3 **Municipalité de Saint-Simon** : résolution no 2018-08-2022 appuyant la demande de la Municipalité de Sainte-Hélène dans sa démarche au sujet de la problématique de desserte pour les enfants à besoins particuliers dans les camps de jour;
- 11.4 **CAUCA** : infolettre client réitérant le fait qu'il est important de signer l'entente modifiée avec Bell;
- 11.5 **Desjardins** : lettre-nous informant d'une remise de 72.74\$ pour donner suite à l'utilisation de Affaire Visa Desjardins
- 11.6 **UPA** : Correspondance sur divers sujets.
- 11.7 **Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine** : Copie de résolution no 2022-08-221 concernant une demande d'appui de la Municipalité de Saint-Barnabé-sud qui souhaite augmenter l'offre de transport régional.

12. SUJET DIVERS

22-09-149

12.1 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1^{er} octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que le thème de cette journée pour 2022 est la résilience et les contributions des femmes âgées;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés partout dans le monde, reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

proclame la journée du 1^{er} octobre 2022 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains au rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

22-09-150

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h15.

Marguerite Desrosiers, Mairesse

France St-Pierre,
Directrice générale et greffière trésorière, adjointe, par intérim